

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2021-63**

Date de la convocation : 08/09/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 19

Le quinze septembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. MEIS Michel donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET Pierre

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET
GENERAL « HABITER MIEUX »**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

.../...

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,



Benoît SINGLIT



Examen de 6 dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
	08240 AUTHE	Précarité énergétique	63,30%	Réfection complète de la toiture - isolation des rampants de toiture - poêle à pellets - menuiseries PVC - VMC double flux	38 454,03 €	35 476,79 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €
	08240 BAYONVILLE	Autonomie		Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	6 208,91 €	5 644,46 €	6 208,91 €	387,00 €	257,74 €
	08400 QUATRE-CHAMPS	Autonomie		Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	9 842,62 €	8 947,84 €	8 947,84 €	895,00 €	596,07 €
	08400 FALAISE	Précarité énergétique	35,50%	Menuiseries alu double ou triple vitrage; Chaudière à granulés	35 839,64 €	33 971,22 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €
	08250 CHEVIERES	Autonomie		Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	3 454,29 €	3 454,29 €	3 454,29 €	345,00 €	229,77 €
	08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	Autonomie		Installation d'un monte escaliers	9 706,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €	920,00 €	612,72 €
					103 505,49 €	96 694,60 €	87 811,04 €	8 547,00 €	5 692,30 €

*GIR : Groupe iso ressource, niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.

Soit un montant de 8 547 € pour ce bureau communautaire, dont 5 692,30 € pour la part 2C2A.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 21 SEP. 2021
et de sa publication ou notification le 21 SEP. 2021